

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 8 mai 2017 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h

10.01
CA17 26 0124

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA17 26 0125

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017, à 19 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Période d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

12.01

CA17 26 0126

Motion pour l'élaboration d'une politique d'approvisionnement responsable

Un débat s'engage.

Attendu que dans son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, fruit d'une démarche de concertation avec plus de 230 organisations partenaires et les représentants des services municipaux centraux et des administrations municipales locales, la Ville de Montréal a identifié trois défis pour l'avenir de la métropole : Montréal sobre en carbone, Montréal équitable, Montréal exemplaire;

Attendu que la priorité 4 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 est de «Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable »;

Attendu que la Ville de Montréal est un partenaire actif de l'initiative montréalaise « L'économie sociale, j'achète »;

Attendu que l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie a inclus une politique d'approvisionnement responsable dans son Plan local de développement durable en préparation;

Il est proposé par Érika Duchesne

appuyé par Marc-André Gadoury
François William Croteau, Guillaume Lavoie, François
Limoges

Et résolu :

De mandater les services de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour qu'ils élaborent une Politique d'approvisionnement responsable, basée sur les trois piliers du développement durable, soit les critères environnementaux, sociaux et économiques, en conformité avec son Plan local de développement durable actuellement en préparation en collaboration avec la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

12.02

CA17 26 0127

Motion pour encadrer les travaux d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation

Un débat s'engage.

Attendu que plusieurs quartiers centraux de la Ville de Montréal vivent un phénomène d'embourgeoisement ;

Attendu que le parc de logements locatifs est en baisse à Montréal ;

Attendu que plus de 40% des ménages montréalais consacrent plus du tiers de leur revenu au paiement de leur logement ;

Attendu qu'à Montréal plus de 102 480 ménages consacrent plus de 50% de leur revenu au paiement de leur logement ;

Attendu qu'il y a une forte hausse de la conversion de logement locatif en copropriété indivise ;

Attendu que plusieurs locataires vivent des évictions déguisées pour les fins de conversion en copropriété indivise ;

Attendu que plusieurs propriétaires font des demandes de permis pour rénovations afin de justifier les évictions sans jamais réaliser les travaux prévus ;

Attendu que plusieurs locataires subissent des évictions pour des raisons de travaux de rénovation qui ne sont jamais effectués ;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie inspecte tous les immeubles pour lesquels a été octroyé un permis pour travaux d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation là où il y a eu éviction d'un locataire, dans un délai de 6 mois après la date de début du permis.

Que l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie rende disponible l'information publique existante concernant l'adresse des logements où il y a eu absence de travaux d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation prévus dans toute demande de permis ayant mené à une éviction.

Que l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie mentionne dans les permis pour travaux d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation octroyés par ses services qu'il y a obligation de faire les travaux prévus dans les cas d'éviction, sans quoi l'information publique existante concernant l'adresse sera rendue disponible.

Que l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie inscrive dans les permis pour travaux d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation que « L'émission du présent permis n'est pas garant de la réalisation des travaux prévus ».

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA17 26 0128

Approbation des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2017 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes suivants :

- Société de développement commercial Promenade Masson;
- Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert;
- Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal;
- Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2017-26-020, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., C. O-0,1, article 19)*, l'ordonnance 2017-26-021, permettant l'occupation du domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3)*, l'ordonnance 2017-26-022, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

1170081003

20.02

CA17 26 0129

Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Coopérative de solidarité Mosaïques » pour la réalisation de l'événement « Fête nationale du Québec au parc Molson » - Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ pour l'année 2017 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière à l'organisme « Coopérative de solidarité Mosaïques » afin de le soutenir dans la réalisation de l'événement « Fête nationale du Québec au parc Molson ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Coopérative de solidarité Mosaïques », pour l'année 2017.

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1176762006

20.03
CA17 26 0130

Autorisation d'une dépense de 35 000 \$, taxes incluses, à même les crédits du surplus au fonds réservés des parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la fourniture d'arbres.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$, taxes incluses, à même le surplus - parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour la fourniture d'arbres;

D'autoriser à cette fin un virement de crédits en provenance du fonds réservé – parcs et terrains de jeux.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1175934002

20.04
CA17 26 0131

Autorisation d'une dépense totale de 255 000,91 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Équipements Stinson QC. inc. » pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS17-04047-PP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-15772 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 255 000,91 \$ (taxes incluses) pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée.

D'accorder à l'entreprise "Équipements Stinson QC. inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 255 000, 91 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS17-04047-PP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-15772 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1177611001

20.05

CA17 26 0132

Autorisation d'une dépense totale de 1 066 916,65 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « L'Archevêque & Rivest Ltée », au montant de 972 455,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau au parc Père-Marquette - Appel d'offres public RPPP17-01004-OP (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 066 916,65 \$, taxes incluses, pour les travaux de transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau au parc Père-Marquette, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « L'Archevêque & Rivest Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 972 455,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPP17-01004-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1172913005

20.06

CA17 26 0133

Autorisation d'une dépense totale de 1 139 238,50 \$ incluant : Autorisation d'une dépense maximale de 948 378,24 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Les excavations Gilbert Théorêt inc » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-01006-OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 128 938,71 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « CIMA + S.E.N.C. » pour la surveillance (Entente cadre RPPS17-01002-OP - Contrat #2) - Autorisation d'une dépense maximale de 40 129,73 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (Entente cadre RPPS16-05031-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 21 791,82 \$, taxes incluses, pour les frais incidents

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 948 378,24 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures.

D'accorder à Les excavations Gilbert Théorêt inc, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 378,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres RPPV17-01006-OP.

D'autoriser une dépense de 128 938,71 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures.

D'accorder à CIMA+ S.E.N.C., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 128 938,71 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP.

D'autoriser une dépense de 40 129,73 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures.

D'accorder à Groupe ABS, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 40 129,73 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS16-05031-OP.

D'autoriser une dépense de 21 791,82 \$, taxes incluses, pour les frais incidents pour la plantation d'arbres.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1177522001

20.07
CA17 26 0134

Autorisation d'une dépense totale de 185 860,93 \$ incluant : Autorisation d'une dépense maximale de 118 800,00 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Les entreprises Michaudville inc. » pour la construction de dos d'âne allongés sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-01008-OP (7 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 32 986,56 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Axor Experts-conseils inc » pour la surveillance (Entente cadre RPPS17-01002-OP, contrat #1) - Autorisation d'une dépense maximale de 14 436,84\$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (Entente cadre RPPS16-05031-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 19 637,53 \$, taxes incluses, pour les frais incidents

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 118 800,00 \$, taxes incluses, pour la construction de dos d'âne allongés.

D'accorder à « Les entreprises Michaudville inc. », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 800,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres RPPV17-01008-OP.

D'autoriser une dépense de 32 986,56 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction de dos d'âne allongés.

D'accorder à « Axor Experts-Conseils inc. », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 986,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP.

D'autoriser une dépense de 14 436,84 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction de dos d'âne allongés.

D'accorder à « Groupe ABS », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 436,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS16-05031-OP.

D'autoriser une dépense de 19 637,53 \$, nette, pour les frais incidents.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1177522003

20.08
CA17 26 0135

Autorisation d'une dépense totale de 3 142 237,29 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 2 961 802,95 \$, taxes incluses, à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. » pour le planage-revêtement de chaussées et réfection de trottoirs, là où requis, avec construction de dos d'ânes dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (PRR 2017-2) - Appel d'offres public RPPV16-09047-OP (3 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 113 977,02 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « CIMA+ S.E.N.C. » pour la surveillance (contrat RPPS17-01002-OP-2) - Autorisation d'une dépense maximale de 56 457,32 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-05031-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 3 142 237,29 \$, taxes incluses, pour le planage-revêtement de chaussées et réfection de trottoirs, là où requis, avec construction de dos d'âne dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat à cette fin à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 2 961 802,95 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV16-09047-OP (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense maximale de 113 977,02 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux du contrat de PRR 2017-2;

D'accorder à « CIMA + S.E.N.C. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 113 977,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-2;

D'autoriser une dépense de 56 457,32 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction;

D'accorder à « Groupe ABS inc. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 56 457,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS16-05031-OP;

D'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1172913006

20.09

CA17 26 0136

Autorisation d'une dépense de 1 491 138,06 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant total de 1 308 218,89 \$, taxes incluses, à « Inter-Cité Construction ltée » pour la construction de saillies sur les rues locales dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-02015-OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 81 387,59\$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « AXOR Experts-conseils » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS17-01002-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 36 531,58 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-05031-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 308 218,89 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et d'accorder le contrat à cette fin à « Inter-Cité Construction ltée », au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public RPPV17-02015-OP.

D'autoriser une dépense de 81 387,59 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction.

D'accorder à « Axor Experts-conseils », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 387,59 \$, taxes incluses (RPPS17-01002-OP).

D'autoriser une dépense de 36 531,58 \$, taxes incluses, pour le contrôle de la qualité des matériaux lors des travaux de construction.

D'accorder à « Groupe ABS », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 531,58 \$, taxes incluses (RPPS16-05031-OP).

D'autoriser une dépense maximale de 65 000,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1172913007

20.10

CA17 26 0137

Autorisation d'une dépense de 1 208 153,59 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant total de 1 071 715,32 \$, taxes incluses, à « Inter-Cité Construction ltée » pour la construction de saillies dans les avenues des Érables, Louis-Hébert et 1^{re} Avenue et les rues Louis-Hémon, des Écores et Molson dans l'axe de la rue Beaubien-- Appel d'offres public RPPV17-02016-OP (5 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 64 925,29 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « AXOR Experts-conseils » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS17-01002-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 21 512,98 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-05031-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 071 715,32 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies dans les avenues des Érables, Louis-Hébert et 1^{re} Avenue et les rues Louis-Hémon, des Écores et Molson dans l'axe de la rue Beaubien et d'accorder le contrat à cette fin à « Inter-Cité Construction ltée », au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public RPPV17-02016-OP.

D'autoriser une dépense de 64 925,29 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction.

D'accorder à « Axor Experts-conseils » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 925,29 \$, taxes incluses (RPPS17-01002-OP).

D'autoriser une dépense de 21 512,98 \$, taxes incluses, pour le contrôle de la qualité des matériaux lors des travaux de construction.

D'accorder à « Groupe ABS » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 512,98 \$, taxes incluses (RPPS16-05031-OP).

D'autoriser une dépense maximale de 50 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1172913008

20.11
CA17 26 0138

Autorisation d'une dépense totale de 41 103,48 \$ - Octroi d'un contrat de services professionnels au même montant à CIMA + S.E.N.C pour la fourniture et la réalisation d'une étude de circulation, portant sur l'analyse de la sécurité routière aux abords du parc Père-Marquette afin de sécuriser davantage les déplacements à pied et à vélos des étudiants, des piétons et des citoyens (entente-cadre RPPS17-01002-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 41 103,48 \$, taxes incluses, pour la réalisation et la fourniture d'une étude de circulation aux abords du parc Père-Marquette;

D'accorder à « CIMA + S.E.N.C » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 41 103,48 \$, taxes incluses (RPPS17-01002-OP).

Adoptée à l'unanimité.
1172913009

20.12

CA17 26 0139

Octroi d'un contrat à « Leica Géosystèmes Itée » pour la fourniture d'une station totale robotisée Leica TS16I R500, année 2017 et le retour au fournisseur de l'ancienne station totale Leica TS06 Power 2009 (VM762511), pour une somme maximale de 58 729,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation RPPS17-05049-OI / 17-15784 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder à « Leica Géosystèmes Itée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une station totale robotisée Leica TS16I R500, année 2017, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 729,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15784;

De retourner l'ancienne station totale conventionnelle Leica TS06 Power 2009 (VM762511) au fournisseur « Leica Géosystèmes Itée » pour un crédit de 7 500 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15784;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1172913004

20.13

CA17 26 0140

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Octroi d'une contribution financière au montant de 2 500 \$ à l'organisme Université Concordia - Conférence Next City Vanguard Montréal 2017

Monsieur le conseiller Guillaume Lavoie déclare son intérêt et il s'abstient de participer aux délibérations. Il quitte la salle à 22 h et reprend son siège à 22 h 03.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 2 500 \$.

D'octroyer une contribution financière au même montant à l'organisme Université Concordia dans le cadre de la tenue de la conférence Next City Vanguard Montréal 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

D'assortir le versement de cette contribution financière à l'engagement de l'organisme à rendre compte de l'utilisation de cette contribution financière. Le défaut de l'organisme de se soumettre à cette reddition de compte pourra le rendre inadmissible au soutien financier de l'arrondissement pour des projets ponctuels.

Un débat s'engage.

Adoptée
1172140004

30.01

CA17 26 141

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février au 24 mars 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février au 24 mars 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1173879008

30.02

CA17 26 0142

Octroi d'un mandat au Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à agir au nom de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes) en vertu des projets : Reconstruction de la pataugeoire et pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane - transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau - réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré - démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De mandater le Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à agir au nom de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes) en vertu des projets : Reconstruction de la pataugeoire et pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane - transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau - réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré - démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher.

Adoptée à l'unanimité.
1171035006

30.03

CA17 26 0143

Approbation de la transaction signée en date du 19 avril 2017 par le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SFCP 301, la Ville de Montréal et l'employé matricule numéro 100001265 et autorisation de son exécution en ses termes

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la transaction signée en date du 19 avril 2017 par le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP 301, la Ville de Montréal et l'employé matricule numéro 100001265 et autoriser son exécution en ses termes.

Adoptée à l'unanimité.
1177358001

30.04

CA17 26 0144

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Biquette à Montréal 2017 - Autorisation de l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet Biquette à Montréal au parc du Pélican, entre la mi-juin et la fin d'août 2017 - Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ - dépense au surplus affecté divers.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention d'aide financière avec l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) afin de le soutenir dans la réalisation du projet Biquette à Montréal 2017.

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) pour la réalisation du projet Biquette à Montréal 2017.

D'autoriser la délivrance à titre gratuit d'un permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet Biquette à Montréal 2017, qui se déroulera au parc du Pélican et d'autres parcs de l'arrondissement à déterminer, de la mi-juin à la fin d'août 2017.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les conditions et modalités de la tenue de l'évènement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1177219002

30.05

CA17 26 0145

Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 20 529 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2016 non réalisées

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 529 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2016 non réalisées.

Adoptée à l'unanimité.
1173879004

30.06

CA17 26 0146

Autorisation d'une dépense additionnelle de 427 105 \$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs prévu dans une entente cadre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Autorisation d'une dépense additionnelle de 438 053 \$ (taxes incluses) pour la location d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement prévu au contrat déjà octroyé par l'appel d'offres 15-14523. Autoriser un virement de 865 158 \$ (taxes incluses) en provenance du surplus affecté - déneigement vers le budget de fonctionnement 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 427 105 \$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs prévu dans une entente cadre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

D'autoriser une dépense additionnelle de 438 053 \$ (taxes incluses) pour la location d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement prévu au contrat déjà octroyé par l'appel d'offres numéro 15-14523.

D'autoriser un virement de 865 158 \$ (taxes incluses) en provenance du surplus affecté de déneigement vers le budget de fonctionnement 2017.

Adoptée à l'unanimité.
1175934003

40.01

CA17 26 0147

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotions commerciales : « Chemin Vert », « Fête de ruelle », « Annonce de l'aménagement de La place 375 000 arbres », « Journée d'ouverture de saison du Junior BB - Baseball Rosemont », « Ligue de soccer », « Tour du silence », « Sur les rails », « Rien que du soccer », « Journée d'ouverture de saison - Baseball Rosemont », « Fête de fin d'année de l'école Père-Marquette », « Spectacle Maelstrom », « Fête de fin d'année », « Tango dans le parc », « Défi triple jeu 2017 », « La Fête des aînés », « Triathlon du Vitrail », « Fête nationale du Québec au parc Molson », « Marché de nuit », « Concert Campbell », « Théâtre La Roulotte », « Défi atome », « Ciné-parcs », « Course TROIS, 2, 1, GO! », « Remise des trophées Baseball St-Esprit de Rosemont » et « Remise des trophées Baseball Rosemont »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2017-26-023 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2017-024 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2017-26-025, jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2017-26-026, jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2017-26-027, jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2017-26-028, jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.
1176762007

40.02
CA17 26 0148

Édiction d'une ordonnance - Exemption pour le propriétaire du bâtiment situé au 3570, boulevard Rosemont, de l'obligation de fournir une unité de stationnement, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié) - Fonds de compensation de 5 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2017-26-029, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 3570, boulevard Rosemont (lot 1 588 116), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1170963028

40.03
CA17 26 0149

Édiction d'une ordonnance - Exemption pour le propriétaire du bâtiment situé au 2000, boulevard Rosemont, de l'obligation de fournir une unité de stationnement, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5948, modifié) - Fonds de compensation de 5 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2017-26-030, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2000, boulevard Rosemont (lot 3 795 374), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1170963030

40.04

CA17 26 0150

Édiction d'ordonnance - Création de l'événement « Vélos gourmands » entre le 9 mai 2017 et le 5 novembre 2017, autorisant l'usage de triporteurs commerciaux afin de vendre des produits alimentaires dans tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la création de l'événement « Vélos gourmands », du 9 mai au 5 novembre 2017 inclusivement, sur les sites suivants : tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme et dans ce cadre, permettre :

- la vente de nourriture et de boissons non-alcoolisées sur le domaine public.

Et, d'édicter, à cette fin, l'ordonnance 2017-26-031, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1170963033

40.05

CA17 26 0151

Édiction d'une ordonnance - Participants autorisés à prendre part à l'événement « Vélos gourmands »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser « L'Affaire est chocolat! » et « Le Café Pista », à titre de participants dans le cadre de l'événement « Vélos gourmands », à procéder à :

- la vente de nourriture et de boissons non-alcoolisées sur le domaine public.

Et, d'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2017-26-032, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1170963024

40.06

CA17 26 0152

Édiction d'une ordonnance - Stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage - Relocalisation de la zone de la rue Mozart Est sur la rue Alma

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer, sur l'avenue Mozart Est, entre la rue Alma et l'avenue Henri-Julien, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une distance de 12 m, à environ 9,2 m à l'ouest de l'avenue Henri-Julien.

De retirer, sur la rue Alma, entre l'avenue Mozart Est et la rue Bélanger, côté ouest, la réglementation de stationnement interdit de 9 h 30 à 10 h 30, les jeudis, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur une distance de 20,8 m, immédiatement au sud de l'avenue Mozart Est.

D'installer, sur la rue Alma, entre l'avenue Mozart Est et la rue Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une distance de 12 m, à environ 8,8 m au sud de l'avenue Mozart Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance 2017-26-033, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1171316002

40.07

CA17 26 2017-06

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-132) »

Le maire de l'arrondissement, M. François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-132)» (RCA-132-1).

40.08

CA17 26 0153

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonneuve et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer le sujet suivant de l'ordre du jour de la présente séance :

40.08 « Adoption - Second projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonneuve et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions »

Adoptée à l'unanimité.
1170963007

40.09

CA17 26 0154

Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2017;

ATTENDU QU'une copie d'un projet de règlement d'emprunt correspondant intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu ledit règlement d'emprunt et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Adoptée à l'unanimité.
1173879005

40.10

CA17 26 0155

Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2017;

ATTENDU QU'une copie d'un projet de règlement d'emprunt correspondant intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu ledit règlement d'emprunt et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Adoptée à l'unanimité.
1173879007

40.11

CA17 26 0156

Adopter - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2017;

ATTENDU QU'une copie d'un projet de règlement d'emprunt correspondant intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu ledit règlement d'emprunt et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Adoptée à l'unanimité.
1173879006

40.12

CA17 26 0157

Adoption - Résolution autorisant l'usage « Bureau » au 3e étage du bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser, pour le bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est (lot 2 169 327) :

- l'occupation du troisième étage par l'usage « bureau », en dérogation de l'article 162 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement aux classes d'occupation des usages prescrits.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

- seul l'usage « bureau » est autorisé au troisième étage, en plus des usages normalement autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);

- la hauteur d'une enseigne ne doit pas dépasser une élévation supérieure à 1 m au-dessus du plancher du 3^e étage;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.
1170963006

40.13

CA17 26 0158

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de huit logements sur trois étages plus mezzanine et stationnement au rez-de-chaussée - Bâtiment situé au 2000, boulevard Rosemont - Demande de permis 3001259105

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de huit logements sur trois étages plus mezzanine et stationnement au rez-de-chaussée, pour le l'immeuble situé au 2000, boulevard Rosemont, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages SK00, SK01, SK100, SK101, SK102, SK103, SK104, SK200, SK201 et SK202, et le panneau d'échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Gilla Geiger, architecte, estampillés en date du 18 avril 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001259105, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

1170963025

40.14

CA17 26 0159

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un nouveau bâtiment pour « quarantaine fédérale » - Bâtiment situé au 5605, boulevard Pie-IX - Demande de permis 3001290772

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale afin d'accueillir les animaux destinés au Biodôme, projeté au 5605, boulevard Pie-IX, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés description du projet pages 1 à 3, document de présentation comprenant 12 pages, les plans pages A000, A010, A020, A100, A101, A102, A103, A104, A105, A200, A201, A202, A203 et les échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par STGM architectes, estampillés en date du 17 avril 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001290772, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

1170963026

40.15

CA17 26 0160

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandissement des serres existantes et réaménagement - Bâtiment situé au 5605, boulevard Pie-IX - Demande de permis 3001285233

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement et le réaménagement des serres Louis-Dupire, situé au 5605, boulevard Pie-IX, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), identifiés description du projet pages 1 à 3, document de présentation comprenant 12 pages, les plans pages A000, A010, A020, A100, A101, A102, A103, A104, A105, A200, A201, A202, A203 et les échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par STGM architectes, estampillés en date du 17 avril 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001285233, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963027

40.16

CA17 26 0161

Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacer certains revêtements de maçonnerie, changer toutes les portes et fenêtres dans les ouvertures existantes, refaire le toit avec une nouvelle membrane de couleur blanche, installer de nouveaux auvents au-dessus des balcons du dernier étage (Tour B Phase 2) - Bâtiment situé aux 3441-3451, avenue du Mont-Royal - Demande de permis 3001282006 .

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la phase 2 des travaux de réfection pour la tour B des Habitations Richard Angus consistant à remplacer certains revêtements de maçonnerie, changer toutes les portes et fenêtres dans les ouvertures existantes, refaire le toit avec une nouvelle membrane de couleur blanche et installer de nouveaux auvents au-dessus des balcons du dernier étage, pour le bâtiment situé aux 3441-3451, avenue du Mont-Royal, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), excluant les aménagements intérieurs, le document de présentation comprenant 7 pages et les documents identifiés pages A001, A101B, A102B à A106B, A201, A301B à A307B, A401, A402, A501 à A505, A510 à A519, et A601, préparés par C2V architectes s.e.n.c., estampillés en date du 10 mars 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001282006, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963035

40.17
CA17 26 0162

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajout d'un 3^e étage afin d'aménager un 2^eme logement à l'avant - Installation d'un nouvel escalier menant au plancher du 3^e étage - Bâtiment situé aux 7000-7002, rue Boyer - Demande de permis 3001254871

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux consistant à ajouter un 3^e étage afin d'aménager un deuxième logement à l'avant et à installer un nouvel escalier menant au plancher du 3^e étage pour un bâtiment situé aux 7000-7002, rue Boyer, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages A001 à A005, A100, A200, A201, A300, A400, A500, A501, A600 à A602, A700, A701, A900, et les perspectives du projet modifié, excluant les aménagements intérieurs, préparés par BOON architecture et estampillés respectivement en date du 31 janvier 2017 et du 11 avril 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001254871, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier. Les plans révisés conformément aux perspectives du projet modifié et approuvé par la Direction du développement du territoire et des études techniques devront être fournis pour l'émission du permis.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Guillaume Lavoie, François Limoges, Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Vote contre: François William Croteau

Adoptée à la majorité.
1170963036

40.18

CA17 26 0163

Acceptation du versement d'une somme de 288 000 \$ par le propriétaire des terrains situés au 1255, rue des Carrières et au 1295, rue des Carrières, conformément à l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lots 3 795 026, 4 815 751, 4 815 752, 4 828 344, 4 828 345 et 4 828 346)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter une somme de 288 000 \$, équivalente à 10 % de la valeur réelle du site (terrains situés aux 1255 et 1295, rue des Carrières) pour un projet comprenant une nouvelle construction.

De déposer ce montant au compte spécifié à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

1160963078

40.19

CA17 26 2017-07

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (01-279) » afin d'autoriser et d'encadrer la location de courte durée (moins de 31 jours), en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, dans le cadre de l'adoption d'une stratégie sur l'économie collaborative et d'une stratégie de protection du parc d'unités d'habitation et de logements locatifs

Le conseiller Guillaume Lavoie donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (01-279)* » afin d'autoriser et d'encadrer la location de courte durée (moins de 31 jours), en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, dans le cadre de l'adoption d'une stratégie sur l'économie collaborative et d'une stratégie de protection du parc d'unités d'habitation et de logements locatifs.

51.01

CA17 26 0164

Nomination de madame Katerine Rowan, secrétaire-rechercheuse, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De nommer madame Katerine Rowan, secrétaire-rechercheuse, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, et ce, à compter du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.

1172140001

60.01

CA17 26 0165

Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal datée du 23 mars 2017, intitulée « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors des opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De déposer et prendre acte de la décision du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal datée du 23 mars 2017, intitulée « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors des opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 ».

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1172140003

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22h 21.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.